Le règlement :

**Article 1 : Organisation**

L'association Asparun organise une tombola dont le tirage au sort aura lieu le dimanche 18 mars de 9h à 12h.

La publication des gagnants se fait sur le lieu de l’Asparun sur la plateforme du LGM de 9h à 12h

**Article 2 : Participants et Conditions de Participation**

2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 2 euros le billet peut participer à la tombola.

2.2. Le participant peut acheter un billet avant l’événement – billets disponibles à la pharmacie des Buclos ou auprès des responsables de l’Asparun. Des billets seront également mis en vente de 9h à 11h50 sur le lieu de l’événement et jusqu’à la fin du tirage au sort.

2.3. Les membres du bureau de l’association peuvent participer à la tombola en leur nom.

2.4. Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

2.5. L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

2.6. La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

**Article 3 : Dotation en lots**

3.1. La tombola est dotée de nombreux lots dont :

* Deux bons pour pour un vol découverte en avion au-dessus versoud (30min)
* Une tireuse à bière
* Un barbecue
* 4 Sièges Lafuma d’une valeur respective de 100 euros
* Des produits de soin Uriage
* Des produits Avène
* Des sacs à dos Rossignol
* Des buffs Rossignol
* Des places de cinéma
* Des forfaits de ski
* Des places de Lasergame
* Des coupes de cheveux
* Des soins en institut
* Des repas MacDo
* Des repas Burger King
* Des articles de sports Endurance Shop
* Des articles de sports Training set
* Des produits « Chartreuse »
* Des bières artisanales
* Du vin
* Des repas en restaurant
* Des bons d’achat  pour de nombreuses enseignes alimentaires
* Des lots de la boutique « Dressing » de Biviers
* Des pizzas
* Des spectacles Hexagone
* Des abonnements en salle de sports
* Des livres
* Des vêtements (différentes marques)
* Des paniers garnis.
* Des films dvd
* Des séries téléchargeables
* Des parapluies
* Des casquettes DC
* Des thermos
* Etc.

3.2. Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants peuvent consulter le site internet de l’Asparun pour vérifier si leur billet est gagnant.

**Article 4 : Récupération des lots**

4.1 Les lots seront attribués par tirage au sort

4.2 Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

4.3 Les lots peuvent être retirés :

* Le jour de l’événement sur place sur la plateforme du LGM au lieu du tirage au sort
* Le vendredi 23 mars de 17h30 à 19h au 54 chemin de la Taillat 38240 Meylan
* Le vendredi 30 mars de 17h30 à 19h au 54 chemin de la Taillat 38240 Meylan

En cas de problème vous pouvez joindre par mail **marie-do.meot@consultingbymdp.com**

La clôture définitive de la tombola a lieu le 1er avril 2018

Tout lot non réclamé avant cette date sera remis en jeu pour l’Asparun 2019.